



Nettoyage de printemps

Samedi 27 avril • 9h30

Rendez-vous au centre
de chaque village

Communailles • Petit-Villard • Froidefontaine • Essavilly • Mignovillard
Gants obligatoires • Sacs poubelles fournis • Apéritif offert



Inscriptions en mai pour l'affouage

Héritage de l'Ancien Régime puis de la Révolution et du tout premier code forestier, l'affouage est la possibilité pour les habitants d'un village de bénéficier d'une partie des bois de la forêt communale pour leurs besoins domestiques en chauffage. C'est d'ailleurs l'origine du mot affouage : en ancien français, « affouer » signifiait « chauffer ».

En 2019, le conseil municipal reconduit cette possibilité pour les résidents à titre réel et fixe au 1^{er} janvier de l'an-

née : c'est ce qu'on appelle « le rôle d'affouage ». Il a été établi et affiché durant un mois en mars.

Comme l'an dernier, vous avez la possibilité de choisir, pour vos besoins propres en chauffage (la revente est interdite et punie pénalement) entre :

- ▶ un lot de 10 stères au prix de 75 € TTC ;
- ▶ un lot de 20 stères au prix de 150 € TTC.

Pour vous inscrire auprès du secrétariat de mairie, vous devez :

- ▶ être inscrit sur le rôle ;
- ▶ régler votre lot en espèces ou par chèque à l'ordre du Trésor public ;
- ▶ fournir une attestation d'assurance « responsabilité civile ».

Les inscriptions sont possibles du 1^{er} au 31 mai 2019, date limite pour fournir l'ensemble des documents. Les inscriptions anticipées ou tardives ne seront pas prises en compte, de même que les inscriptions partielles, sans l'ensemble des documents.

Le tirage au sort des lots, permettant de désigner la localisation de chacun, aura lieu le vendredi 6 septembre 2019 à 20h à la mairie. Chaque affouagiste est invité à se présenter pour retirer son lot ou à remettre une procuration écrite. A défaut, les lots seront à retirer avant le 15 septembre, délai de rigueur, au secrétariat.

Et il est rappelé qu'il est strictement interdit d'exploiter les lots présents dans la zone de protection du Grand Tétrás entre le 15 décembre et le 30 juin, sous peine d'une amende de 90 €.

Attention à la sécurité !

Vous allez travailler en forêt ? L'exploitation forestière est une activité dangereuse. Elle exige un réel savoir-faire et des équipements adaptés.

Il est vivement conseillé de porter :

- ▶ un casque ;
- ▶ des gants adaptés ;
- ▶ un pantalon anti-coupures ;
- ▶ des chaussures ou bottes de sécurité.

Ne partez jamais seul sur un chantier. Préférez le travail en équipe.

Dans tous les cas informez votre entourage du lieu précis de votre travail et munissez-vous d'une trousse de première urgence.



Équipement numérique

Bonne nouvelle ! L'école des Barbouillons et la commune ont été sélectionnés par l'Éducation nationale dans le cadre d'un appel à projet pour compléter l'équipement numérique.

A la rentrée, les élèves devraient bénéficier de vidéoprojecteurs fixes dans 3 classes, de robots à découvrir et programmer, d'une caméra numérique...

ÉCOLE

Du 13 au 28 mai, on s'inscrit pour la rentrée

Les grandes vacances ne sont pas encore là qu'il faut déjà préparer la rentrée scolaire de septembre 2019 à l'école des Barbouillons.

Votre enfant a 3 ans (ou 2 ans, si la répartition des effectifs permet l'accueil des enfants de « toute petite section ») ? Vous avez récemment emménagé et souhaitez que votre enfant suive sa scolarité à Mignovillard ?

Alors la période des inscriptions à l'école est faite pour vous. Rendez-vous au secrétariat de mairie de Mignovillard entre le 13 et le 28 mai 2019, en fournissant :

- ▶ la copie de votre livret de famille ;
- ▶ la copie du carnet de santé comprenant les vaccinations.



ENVIRONNEMENT

Commandez, compostez !

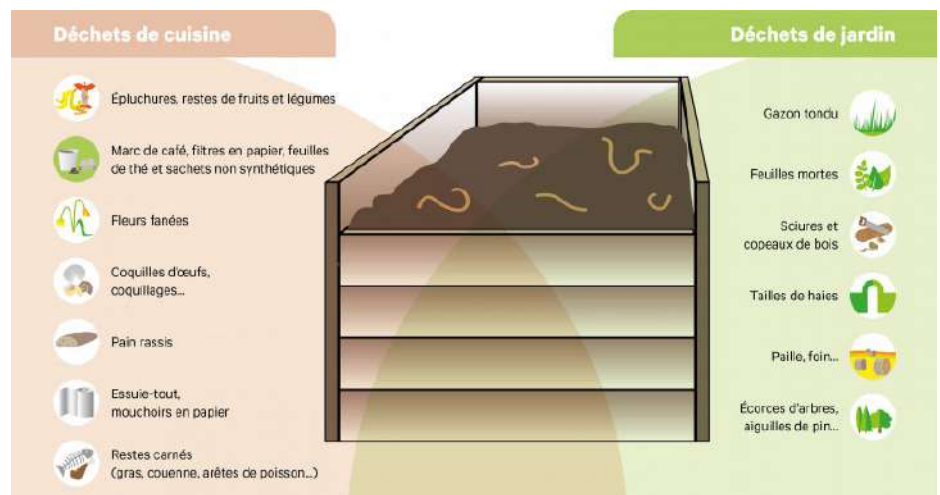
La Commune de Mignovillard renouvelle l'opération initiée en 2015 en proposant aux habitants de commander des composteurs en bois, fabriqués dans le Jura, à un tarif préférentiel.

Le compostage est un moyen simple et efficace de réduire le poids et le volume de ses déchets ménagers, mais aussi de valoriser les déchets organiques (végétaux, restes de repas...) pour son jardin. Sur la figure ci-contre, vous pouvez d'ailleurs constater tout ce qu'il est possible de mettre dans son compost. Autant de déchets qui ne viennent pas alourdir votre poubelle.

Nous allons donc passer une commande groupée de composteurs. Le prix initial est de 65 €, mais la Commune apporte une subvention de 30 € pour chaque exemplaire acheté, donc **vous ne payez que 35 € !** Une bonne occasion de faire encore plus de tri.

Vous souhaitez acheter votre premier composteur ? Vous en voulez un deuxième ? **Alors inscrivez-vous auprès du secrétariat de mairie avant le 15 mai** en déposant un chèque de règlement de 30 € à l'ordre du Trésor public.

Vous serez invités à retirer votre composteur le **samedi 1^{er} juin entre 10h et 12h** au local communal vers l'église (ancien local des pompiers).



MIGNOVILLARD

Assemblée citoyenne • Vendredi 29 mars 2019

FINANCES, FISCALITÉ, PROJETS

Une soirée pour comprendre et débattre

Assemblée citoyenne

Seulement une vingtaine d'habitants ont répondu à l'invitation du conseil municipal pour une Assemblée citoyenne consacrée aux finances communales, aux impôts et aux projets de 2019 et des années suivantes. Pourtant, les éléments communiqués sont essentiels pour l'avenir du village.

Retrouvez le diaporama sur www.mignovillard.fr



ENVIRONNEMENT

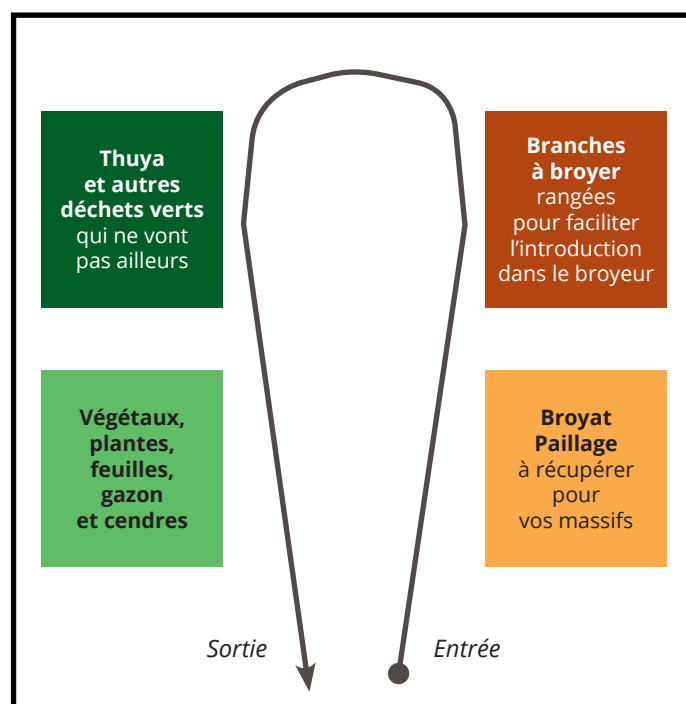
Triez les branches au dépôt de déchets verts

Dans l'optique de valoriser autant que possible nos déchets, la Commune de Mignovillard vous donne quelques conseils et consignes concernant le dépôt communal de déchets verts. Situé route de Mouthe, il n'est accessible qu'aux habitants de Mignovillard pour y déposer des déchets verts uniquement (branches, plantes, fleurs, tonte, cendres...).

La semaine, la clé d'accès est à retirer au secrétariat de mairie pour 24h maximum : en cas de non respect de ces conditions, une sanction avec privation d'accès pendant 6 mois sera prononcée. Le samedi, entre avril et novembre, le dépôt de déchets verts est ouvert de 9h à 18h. Une réorganisation de l'espace est en cours pour vous permettre de mieux trier les déchets verts déposés.

Une consigne principale : **séparez vos branches des autres déchets et quand vous les chargez dans votre remorque, positionnez-les sur le dessus, de manière à les décharger en premier, en veillant à orienter correctement les troncs/bases et les extrémités.**

En cas de respect de ces consignes, nous serons en mesure de broyer régulièrement le tas de branches. Vous pourrez ainsi récupérer du broyat à utiliser en paillage sur vos massifs ou dans votre jardin.



Fioul et granulés en vrac

La Commune renouvelle son opération de commande groupée pour le fioul domestique mais aussi cette année pour les granulés bois en vrac, afin de faire des économies d'échelle et de limiter les impacts des transports.

Inscrivez-vous **jusqu'au 30 juin** sur mignovillard.fr ou au secrétariat en communiquant :

- ▶ vos coordonnées (nom, adresse, téléphone, courriel) ;
- ▶ votre choix entre fioul ordinaire, fioul normal et granulés en vrac ;
- ▶ la quantité estimée.



8 mai - 11h30
Cérémonie

*Monument aux morts
de Mignovillard*